

Lons-le-Saunier Baisse de fréquentation aux Restos du Cœur

Page 22



Clairvaux-les-Lacs Le Village du Bois ouvre ce week-end

Page 28

Commenailles Laurine devient **Miss Bresse-**Haute-Seille

> Page 26

Lons et sa région



Lons parmi 222 villes sélectionnées pour le dispositif Action cœur de Ville

Sur cinq ans, ce ne seront pas moins de 5 milliards d'aides qui seront distribués afin de redynamiser les centres-villes.

Le 27 mars Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, annonçait les 222 villes sélectionnées pour faire partie du grand plan national « Action cœur de ville ». Parmi elles, Lonsle-Saunier. Une aubaine pour la ville préfecture qui depuis plusieurs mois enchaîne les projets pour développer la ville de demain, et qui, par la même occasion, cherche les financements adéquats.

Une sélection dont s'est satisfaite Danielle Brulebois, députée de la 1^{re} circonscription du Jura à l'Assemblée National : « En France, nombreuses sont les villes movennes qui dynamisent les territoires ruraux; mais beaucoup d'entre elles sont en souffrance et perdent des habitants au profit des grandes métropoles; sur ce plan, Lons-le-Saunier et épargnée et se porte plutôt bien. Mais ce projet a également pour vocation d'aider au développement des commerces

de centre-ville qui peuvent avec les différentes études être également dans la difficulté ; si, là aussi, la ville s'en sort plutôt bien, il est nécessaire de valoriser et de conforter l'existant pour les années à venir. C'est ce que propose ce plan national, qui grâce à un quichet unique, permettra aux villes qui auront présenté un ou plusieurs projets, d'avoir rapidement, dès 2018, des financements. » Des actions qui devront se faire « en concertation entre maire, élus locaux et agglomération, afin de proposer un projet de territoire global pour l'ensemble de la population. »

Rue des Salines et l'îlot Thurel

De son côté, Jacques Pélissard, maire de Lons-le-Saunier, se satisfait de voir sa ville sélectionnée par l'État. « J'avais écrit à M. Mézard en lui envoyant notre dossier de candidature, préalables que nous avions développé. Autant d'études qui nous permettront de faire rapidement des demandes afin d'avoir les fonds débloqués pour nos différents projets. » Des projets parmi lesquels le premier édile compte, entre autres. la rue des Salines et l'îlot Thurel. « Rue des Salines, nous sommes actuellement dans une phase de rachats de parcelles, derrière les immeubles en bord de rue, afin d'y développer des parcelles homogènes faites de maisons de ville. Îlot Thurel, même chose, nous sommes en train de voir pour réhabiliter cette zone disparate afin d'en faire une zone d'habitation plus moderne. »

Une aide nationale qui servira donc; dans une approche globale, au développement urbanistique, mais également commercial. « Depuis plusieurs années,

nous avons fait en sorte de limiter le développement des grandes surfaces en périphérie de la ville, afin de maintenir un centre-ville dense et dynamique. Aujourd'hui, nous allons conforter notre position favorable, avec, par exemple, le développement de commerces relais; des locaux que la ville louerait, ou dont elle négocierait les loyers auprès des propriétaires, afin que des entrepreneurs puissent v lancer facilement leur activité. » Une aide nationale à laquelle s'ajouterait l'aide du FISAC (Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) auquel la ville a également postulé, afin de développer son commerce.

Mais si la ville et ses commerces se portent bien, comme en témoigne l'étude Procos de 2017 qui place Lons-le-Saunier deuxième position du classement des petites villes les plus dynamigues, se pose alors la question de la légitimité de ces aides de l'État à venir. « Nos projets sont là pour conforter l'existant. Il ne faut pas attendre que la ville soit en perdition pour agir. Quoi qu'il en soit, ces

aides ne sont pas les déclencheurs de nos actions, mais elles permettent de les faciliter, de les rendre plus qualitatives », insiste le maire.

Joffrey Fodimbi

Un plan en trois étapes

Afin de bénéficier du plan « Action cœur de ville », les communes devront passer par trois étapes :

1. Préparation : réunir les acteurs et préparer la

Réunir un comité de projet, puis un directeur de projet, afin de repérer et définir les actions permettant de mettre en place une convention-cadre.

2. Initialisation de la convention.

Le comité de projet développe la stratégie de son projet, le plan global d'opération et le plan de financement. Un projet qui doit être décliné sur cinq axes de travail : offre attractive de l'habitat en centre-ville ; développement économique et commercial équilibré ; développement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions ; mise en valeur de l'urbanisme et de l'espace public ; accès aux équipements et aux services publics.

3. Déploiement des actions.

Signature des conventions financières avec les financeurs et